

Un territoire, une vision : le modèle du RALSAR dans Lanaudière

Colloque sur l'eau du RAPPEL

4 avril 2025

Plan de la présentation

- Présentation du RALSAR.
- Partenariat avec la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez (MUNSAR).
- Partenariat avec l'OBV L'Assomption.
- Planification quinquennale du RALSAR 2025-2030.

Présentation du RALSAR

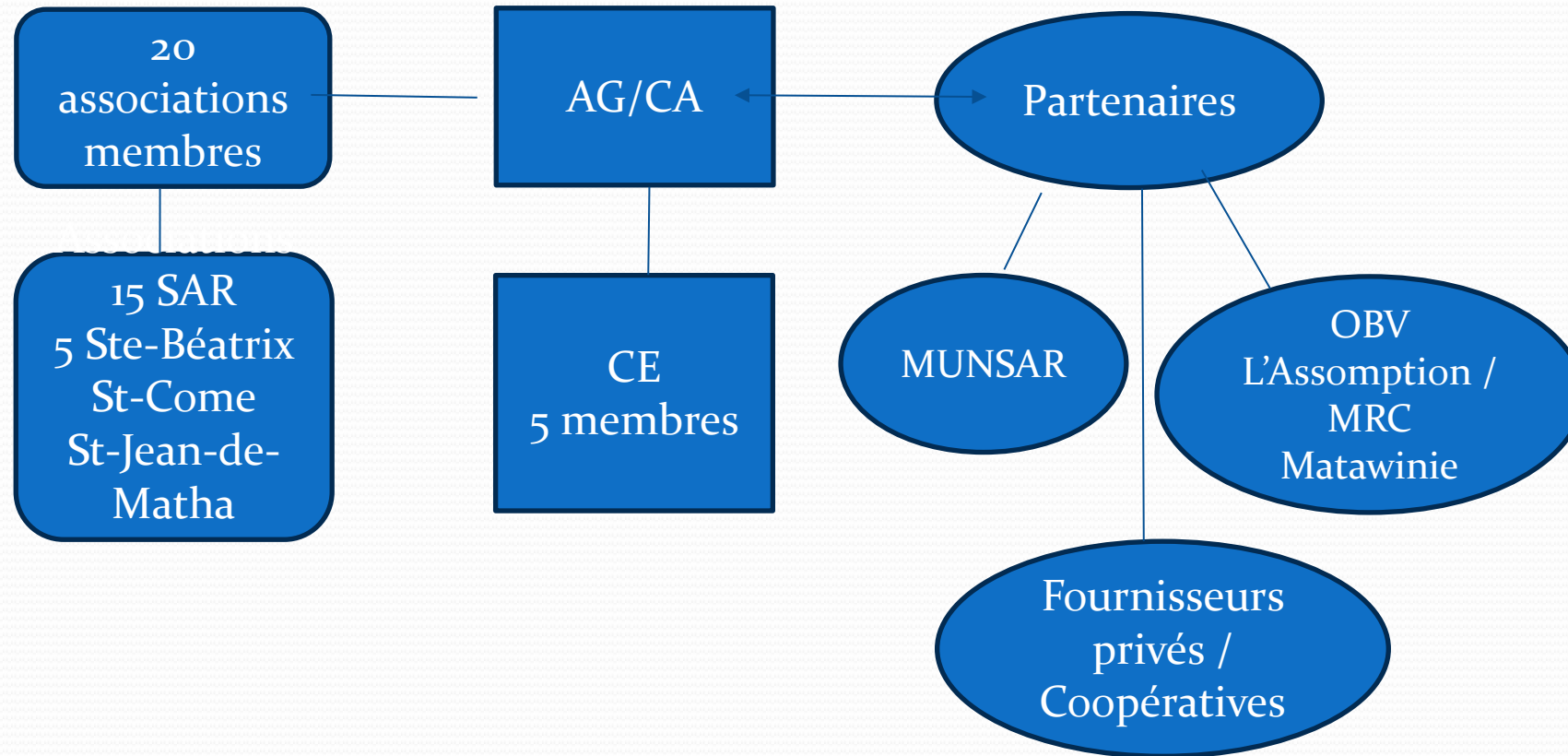
- Historique
- Structure
- Mission
- Objectifs
- Enjeux

Historique

- Créé le 15 avril 2008 au Registraire des entreprises du QC.
- Membres fondateurs : 11 associations de lac de Saint-Alphonse-Rodriguez (SAR).
- Objectifs initiaux :
 - encourager la collaboration et la concertation entre les associations de lac;
 - travailler en collaboration avec la municipalité de SAR.
- Septembre 2015 : ouverture aux associations de lac hors SAR.
- Février 2025 : 20 associations de lac membres.



Structure



Mission

Prévention, protection et restauration des lacs sur le territoire des associations membres sont au cœur de nos intérêts.

Nos piliers sont notamment :

- La mise en commun d'information.
- La concertation.
- Le réseautage.
- La disponibilité d'un site Internet : www.ralsar.com.



Objectifs



- Soutenir les associations dans la réalisation de leur mandat.
- Consulter les associations sur leurs enjeux.
- Assurer un partage de l'information et des réalisations.
- Collaborer avec la MUNSAR et l'OBV l'Assomption dans les dossiers d'intérêt.
- Assurer une représentation auprès de MUNSAR sur la réglementation et/ou les problèmes communs des associations.

Enjeux

Associations

- Relève au sein des CA.
- Participation à la vie associative.
- Acquisition et maintien des connaissances en matière de santé des lacs.
- Financement et accompagnement pour les projets en environnement.

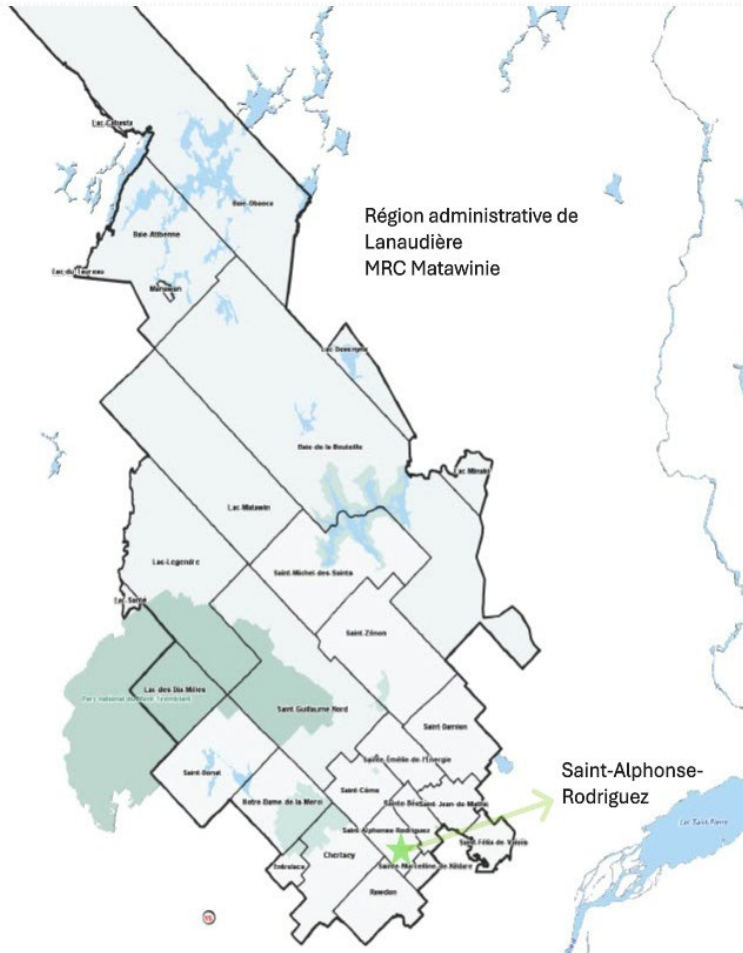
RALSAR

- Adhésion des associations à la planification quinquennale 2025-2030 du RALSAR.
- Réalisation de la planification quinquennale 2025-2030.
- Renforcement du partenariat entre les associations.
- Maintien et développement des collaborations avec la MUNSAR et les autres partenaires externes.

Partenariat avec la MUNSAR

- MUNSAR en bref
- Orientations et enjeux
- Partenariat RALSAR/MUNSAR

MUNSAR en bref



Caractéristiques

- Région de Lanaudière.
- MRC de Matawinie.
- Superficie totale : 105 km².
- Population (2024):
 - Permanente : 3 583 habitants.
 - Saisonnière : environ 7 500 habitants.
- Environnement :
 - Territoire de 34 lacs / 16 associations.
 - Accès à la rivière L'Assomption.
 - Forêt omniprésente.

MUNSAR

Orientations

- Santé des lacs : orientation de la planification stratégique - élément clé du développement de MUNSAR.
- Projet de plan d'urbanisme tourné vers l'environnement.
- Programme de subvention pour les initiatives en environnement.
- Prise en charge financière et matérielle des prises de mesures pour le RSVL (soutien des associations pour la transparence).
- Reconnaissance du RALSAR comme partenaire.
- Influence sur les municipalités adjacentes.

Enjeux

- Application ardue des règlements touchant les milieux humides et hydriques.
- Financement limité pour les initiatives en environnement.
- Accompagnement des associations pour l'analyse des données et le soutien dans les actions préventives.
- Difficulté de recrutement et rétention du personnel spécialisé en environnement.
- Nouveau maire ou nouvelle mairesse en 2025.

Partenariat avec MUNSAR

Panneaux d'interprétation sur l'histoire des associations de lacs (2017).



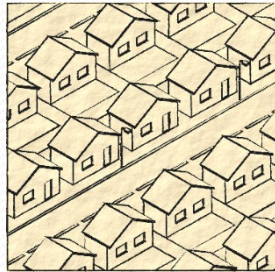
Panneaux sur le nettoyage des embarcations et équipements nautiques (2019).

Séances de formation (OBV/MUNSAR) sur le myriophylle à épis et la détection et le suivi des plantes aquatiques exotiques envahissantes (2019).



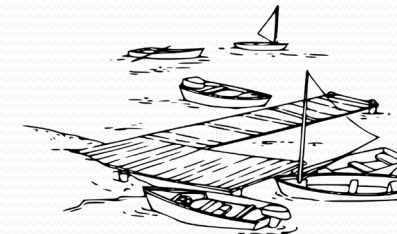
Partenariat avec MUNSAR (suite)

Soutien à la réflexion sur l'application du *Règlement sur les usages conditionnels* (location à court terme) (2022).



Commentaires sur les projets de révision du Plan d'urbanisme et des règlements afférents (2022).

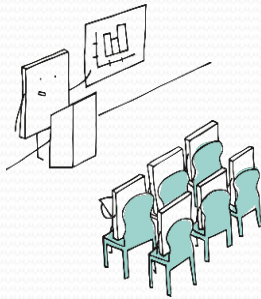
Comité de travail conjoint mandaté pour élaborer un *Code de navigation de plaisance* sur les plans d'eau motorisés ou non motorisés (2022-2024).



Partenariat avec MUNSAR (suite)

Comité de travail conjoint pour tenir deux rencontres de consultation des associations de lacs.

- En avril 2019, sur les enjeux et préoccupations.
- En mai 2024, sur l'établissement d'un plan directeur de lac.



Comité de travail conjoint en vue de deux rencontres citoyennes portant sur la santé des lacs.

- En avril 2024, thème de la conférence : *Le plan directeur de lac, un outil essentiel pour la protection des lacs* (RAPPEL).
- En avril 2025, thème de la conférence : *Protéger nos lacs : Bonnes pratiques citoyennes à l'échelle du bassin versant* (RAPPEL).

Partenariat avec MUNSAR (suite)



Participation régulière du RALSAR à la Journée annuelle de l'environnement de Saint-Alphonse-Rodriguez

Présence annuelle de MUNSAR à l'un des CA du RALSAR.

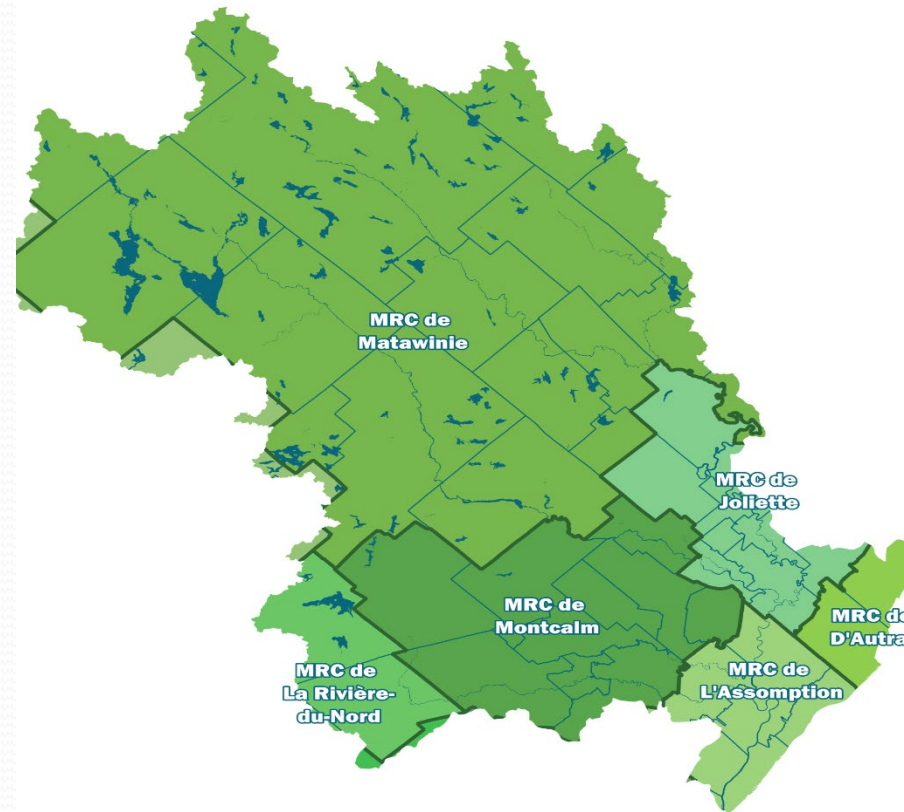
Création et formation d'un *Réseau de soutien et d'intervention sur la qualité de l'eau* (2022).



**Partenariat avec
l'Organisme de bassins
versants (OBV)
de l'Assomption**

Partenariat avec l'OBV L'Assomption

- Le RALSAR est membre :
 - du CA de l'OBV depuis 2019;
 - de la *Table de concertation* de l'OBV depuis 2022, pour la conception et le suivi du Plan directeur de l'eau 2024-2034 et de son plan d'action.
- Implication au plan d'action 2020-2025 de l'OBV pour la lutte contre le myriophylle à épis.
- Participation de 13 associations de lacs du RALSAR au projet de détection des PAEE de l'OBV
- Formation sur les paramètres liés à la santé des lacs (2025).



**Planification quinquennale
RALSAR
2025-2030**

Planification quinquennale 2025-2030

- Une planification quinquennale pour :
 - Développer une **vision commune** sur la santé des lacs.
 - **Identifier** les besoins/dossiers communs des associations.
 - **Mobiliser** les associations autour de ces dossiers.
 - Intervenir de façon proactive auprès des différents partenaires.
 - **Planifier et agir** sur le processus d'eutrophisation des lacs sur le long terme.

Planification quinquennale 2025-2030

- Cinq priorités
- Douze objectifs
- Vingt-trois actions partagées entre les partenaires (Municipalités, MRC, organismes externes)

PRIORITÉ 1 : L'état trophique des lacs soumis aux nouveaux éléments issus de la nature ou des activités humaines et difficulté à bien évaluer leurs impacts.

Objectifs

- Établir un **tableau de bord intégré** de l'état trophique de chacun des lacs du RALSAR. (Un portrait).

Actions

- Identification, cueillette et mise en forme des informations et données disponibles.
- Soutien pour l'analyse des échantillons d'eau pour la qualité de l'eau de baignade et de l'état trophique du lac.
- Intégration de nouvelles données aux fins des mesures :
 - bathymétrie, périphyton, temps de renouvellement de l'eau, profils verticaux (température et concentration de l'oxygène dissous), etc.
- Caractérisation des bassins versants des lacs.

PRIORITÉ 1 : L'état trophique des lacs soumis aux nouveaux éléments issus de la nature ou des activités humaines et difficulté à bien évaluer leurs impacts. (Suite)

Objectifs

- Soutenir la mise en place de **stratégies d'intervention adaptées à chaque lac.**

Actions

- Formation des associations de lacs sur les paramètres liés à la santé des lacs.
- Suivi de la conformité :
 - des installations sanitaires et du respect des normes d'entretien dans les bassins versants.
 - des bandes riveraines et des actions sur les non-conformités.
- Soutien pour l'élaboration d'un plan d'intervention selon les analyses et résultats obtenus.
- Disponibilité d'outils de sensibilisation / communication sur la santé des lacs.

PRIORITÉ 2 : Présence des plantes aquatiques exotiques et indigènes envahissantes (PAEIE)

Objectifs

- **Agir sur les causes potentielles** de la prolifération des PAEIE.
- **Connaître les techniques d'intervention** pour contrôler, réduire ou éradiquer la prolifération des PAEIE.
- **Évaluer** le degré de prolifération des PAEIE dans le temps.
- **Faire connaître** les mesures externes de prévention.

Actions

- Documentation des causes potentielles et répertoire des actions de sensibilisation et de prévention.
- Portfolio des pratiques probantes en matière de contrôle, de réduction et d'éradication de ces plantes.
- Soutien à la réalisation d'un relevé des herbiers, identification des plantes aquatiques, mise à jour et mesures de croissance et d'envahissement.
- Identification des stations de lavage sur le territoire et leur accès.

PRIORITÉ 3 : La participation à la vie associative, **la relève**, le financement et l'accompagnement pour les initiatives sur la santé des lacs et en environnement.

Objectifs

- **Accroître** les moyens financiers.
- **Mobiliser** les bénévoles autour d'un enjeu spécifique.
- **Outiller** les bénévoles.

Actions

- Élaboration d'une stratégie de financement pérenne pour les associations de lac.
- Création des équipes interlacs (un réseau) pour des enjeux spécifiques.
- Relance du *Réseau de soutien et d'intervention sur la qualité de l'eau*.
- Identification des outils de sensibilisation / communication.

PRIORITÉ 4 : Encadrement et suivi de l'application de la réglementation sur la sécurité nautique et la navigation de plaisance.

Objectifs

- **Poursuivre l'harmonisation** du code de conduite de navigation tout en tenant compte des **particularités des lacs.**

Actions

- Collaboration avec la Municipalité dans l'application du code de conduite de navigation et de son harmonisation.
- Description de l'état de la réglementation de Transport Canada sur tous les lacs et des particularités de chacun.

PRIORITÉ 5 : Un apport d'eau important et plus fréquent lié aux changements climatiques – inondation.

Objectifs

- **Documenter les situations** vécues d'apport d'eau et d'inondation.
- **Favoriser une gestion sécuritaire** des barrages.

Actions

- Documentation des impacts sur les lacs et leurs bassins versants.
- Suivi de la caractérisation des zones et cours d'eau à risques.
- Un plan de surveillance et d'inspection pour assurer la conformité des barrages.
- Un plan de mesure d'urgence actualisé.

Merci

Questions ?